

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 10 mars 2022

Date de convocation : L'an deux mil vingt-deux, le dix mars à vingt heures quarante-cinq, 03 mars 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 03 mars 2022
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX et Christelle LEVILLAIN formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 12
Absents excusés : Jean-Marie CHALOIGNE, Virginie CARRÉ et Tony BERTRON.
Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Étude et vote des comptes de gestion 2021 (Trésorier de La Flèche) ; -2*- Étude et vote des comptes administratifs 2021 : Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissements de la Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges ; -3*- Étude et vote des subventions 2022 ; -4*- Autorisation signature acquisition parcelle ZD 27 ; -5*- Lotissement communal des Grandes Forges : dénomination de rues ; -6*- Lotissement Galoisière 4 (BAULIN) : dénomination de rue ; -7*- Décisions Municipales ; -8*- Demande pour une étude de Faisabilité : Pylône de téléphonie ; -9*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -10*- Informations communautaires ; -11*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Laure MÉTIVIER comme secrétaire de séance.

2022-03-01 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL (budgets Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissement de la Galoisière 2, Lotissement de la Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges) :

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2021 dressés par Messieurs Serge CIGANA et Benoît HÉLIAS Receveurs Municipaux de La Flèche pour les budgets Commune, Immeuble Commercial, Assainissement, Lotissement de La Galoisière 2, Lotissement de La Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il y a lieu de les approuver.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Considérant que ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2022-03-02 : ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Le Maire présente les comptes administratifs de six budgets communaux : commune, immeuble commercial, assainissement, lotissements de la Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges. Il y a lieu de les étudier et les voter.

1* BUDGET COMMUNAL :

*** Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>666 437</u>	<u>577 806,70</u>
011 - Charges à Caractère Général	203 326,86	139 910,73
012 - Charges de personnel	304 670	291 185,17
014 - Atténuation de produits	52 800	50 690,16
023 - Virement à section d'investissement	600	0
042 - Opérations Ordre Transfert section	10 557,14	10 557,14
65 - Autres charges courantes	87 260	81 104,45
66 - Charges financières	5 500	4 192,39
67 - Charges exceptionnelles	1 723	166,66

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>666 437</u>	<u>743 421,20</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2020 reporté	18 150,67	18 150,67
013 - Atténuation de charges	1 500	2 179,63
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
70 - Produits de services	83 740,33	80 744
73 - Impôts et taxes	355 000	371 914
74 - Dotations Subventions Participations	197 446	258 924,58
75 - Autres produits de gestion courante	8 500	9 077,49
76 - Produits financiers	2 100	1 622,23
77 - Produits exceptionnels	0	808,60

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 165 614,50 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>1 670 860</u>	<u>467 135,06</u>
001- Déficit d'investissement 2020 reporté	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	300 665	300 267,18
20 - Immobilisations incorporelles	15 900	3 938,80
204 - Subventions d'équipement versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	72 100	65 367,17
23 - Immobilisations en cours	622 195	84 661,91
26 - Particip.et créances rattachées à des particip	0	0
27 - Autres immobilisations financières	660 000	12 900

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>1 670 860</u>	<u>601 419,91</u>
001 - Excédent d'investissement 2020 reporté	421 806,89	421 806,89
021 -Virement de la section de fonctionnement	600	0
040- Opérations Ordre Transfert entre sections	10 557,14	10 557,14
10 - Dotations, fonds divers et réserves	153 500,97	142 188,86
13 - Subventions d'investissement	321 230	3 843,02
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 665	380

20 - Immobilisations incorporelles	0	2 544
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	0	4 100
27 - Autres immobilisations financières	22 500	16 000

Il apparaît un excédent d'investissement de 134 284,85 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 299 899,35 €.

 Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL :

*** Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	46 894	12 838,23
011 - Charges à caractère général	24 254	8 876
023 - Virement à la section d'investissement	16 000	0
042 - Opérat. Ordre Transfert entre sections	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	1 630	1 622,23
67 - Charges exceptionnelles	5 000	2 340

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	46 894	47 861,67
002 - Excédent de fonctionnement 2020 reporté	20 178,21	20 178,21
75 - Autres produits de gestion courante	26 715,79	27 541,06
76 - Produits financières	0	142,40

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 35 023,44 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	28 916	20 838,40
001 - Déficit d'investissement 2020 reporté	0	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	16 000	16 000
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	12 916	4 838,40

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	28 916	12 915,02
001 - Excédent 2020 reporté	5 915,02	5 915,02
021 - Virement de la section de fonctionnement	16 000	0
040 - Opérat. Ordre Transfert entre sections	0	0
10 - Réserve 2020	7 000	7 000
20 - Immobilisation incorporelles	0,98	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0

Il apparaît un déficit d'investissement de 7 923,38 €.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent globalisé de 27 100,06 €.

 Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3* BUDGET ASSAINISSEMENT :

*** Section d'exploitation**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	53 463	37 493,51
011 - Charges à caractère général	19 587,12	7 560,99

012 - Charges de personnel	3 100	0
023 - Virement à la section de fonctionnement	0	0
042 - Dotations aux amortissements	25 665,43	25 665,43
065 - Autres charges de gestion courante	10	0,80
66 - Charges financières	5 100,45	4 266,29

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>53 463</u>	<u>58 185,67</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2020 reporté	11 150,84	11 150,84
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	10 312	10 312
70 - Vente Produits fabriqués Prestations services	32 000,16	36 722,83
74 - Subventions d'exploitation	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 20 692,16 €.

<u>* Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>74 152</u>	<u>62 943,97</u>
001 - Déficit d'investissement 2020 reporté	39 976,31	39 976,31
040 - Opérations ordre transfert entre sections	10 312	10 312
041 - Opérations patrimoniales	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 200	12 655,66
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	4 663,69	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>74 152</u>	<u>74 152,34</u>
001 - Excédent d'investissement 2020 reporté	0	0
021 - Virement de la section d'investissement	0	0
040 - Amortissement immobilisations	25 665,43	25 665,43
041 - Opérations patrimoniales	0	0
10 - Réserve 2020	43 976,31	43 976,31
13 - Subventions d'investissement	4 510	4 510,60
16 - Emprunt et dettes assimilées	0,26	0
23 - Immobilisations en cours	0	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 11 208,37 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 31 900,53 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

4* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 2 :

<u>* Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>56 400,41</u>	<u>36 933,00</u>
011 - Charges à caractère général	41 183,00	36 933,00
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 207,41	0
65 - Charges diverses de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>56 400,41</u>	<u>40 964,67</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2020 reporté	40 964,67	40 964,67
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 435,74	0
70 - Produits de terrains aménagés	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 4 031,67 €.

<u>* Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
Dépenses	15 207,41	15 207,41
001 - Déficit d'investissement 2020 reporté	15 207,41	15 207,41
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
16 - Emprunts en euros	0	0

	Prévu	Réalisé
Recettes	15 207,41	0
001 - Excédent d'investissement 2020 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 207,41	0
16 - Emprunt en euros	0	0

En investissement, il apparaît un besoin de financement d'investissement de 15 207,41 €.

Le résultat cumulé est un déficit globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 11 175,74 € qui correspond à des écritures de stocks non passées en 2021.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

5* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 3 :

<u>* Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
Dépenses	311 036,05	232 292,80
011 - Charges à caractère général	95 000,00	16 266,28
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations ordre transfert entre sections	216 026,05	216 026,05
65 - Charges diverses de gestion courante	10	0,47
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
Recettes	311 036,05	238 580,38
002 - Résultat de fonctionnement 2020 reporté	13 997,56	13 997,56
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	156 410,43	127 692,09
70 - Produits de terrains aménagés	105 960,00	96 890,73
74 - Autres attributions et participations	34 668,06	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 6 287,58 €.

<u>* Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
Dépenses	216 026,05	127 692,09
001 - Déficit d'investissement 2020 reporté	0	0
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	156 410,43	127 692,09
16 - Emprunts et dettes assimilées	59 615,62	0

	Prévu	Réalisé
Recettes	216 026,05	216 026,05
001 - Excédent d'investissement 2020 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	216 026,05	216 026,05
16 - Emprunt et dettes assimilées	0	0

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 88 333,96 €. Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 94 621,54 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

6* BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :

* <u>Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>147 687,40</u>	<u>45 577,80</u>
011 - Charges à caractère général	115 000	12 900
042 - Opérations ordre transfert entre sections	32 677,40	32 677,40
65 - Autres charges de gestion courante	10	0,40

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>147 687,40</u>	<u>75 577,40</u>
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	147 677,40	45 577,40
74 - Dotation GFP de rattachement (CCPF)	0	30 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	10	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 29 999,60 €.

* <u>Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>147 677,40</u>	<u>45 577,40</u>
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	147 677,40	45 577,40

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>147 677,40</u>	<u>45 577,40</u>
040 - Opérations ordre transfert entre sections	32 677,40	32 677,40
16 - Emprunt et dettes assimilées	115 000	12 900

En investissement, il n'apparaît ni excédent ni besoin de financement d'investissement : 0 €. Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent global de clôture de 29 999,60 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2022-03-03 : ÉTUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Le Maire remet la liste des subventions votées en 2021 avec des propositions d'augmentation de 1, 2 et 3 %.

Christelle DOLBEAU, Présidente de l'association Familles Rurales, considérant que l'association ne gère plus le Centre Aéré, demande, de nouveau à ne pas bénéficier de subvention pour 2022.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions de 1 % en arrondissant les montants à l'euro supérieur et fixe les versements suivants :

- Amicale des Parents d'élèves de Villaines-sous-Malicorne (APE).....	170 €
- Amicale Enseignement Public de La Flèche (AEP).....	47 €
- Association Aide Domicile Milieu Rural de Villaines-sous-Malicorne (A.D.M.R.)	47 €
- Association des Commerçants et Artisans de Villaines (ACAV).....	158 €
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles de La Flèche.....	47 €
- Association Familiale Rurale de Villaines-sous-Malicorne.....	0 €
- Association Fléchoise Défense Animaux (AFDA) (nouvelle subvention).....	109 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).....	47 €
- Association Gym-Vill de Villaines-sous-Malicorne.....	158 €

- Association Souffle pour un enfant (Vaincre la mucoviscidose).....	47 €
- Association Sportive du Collège Marcel Pagnol.....	158 €
- Association Vill-Zen - Yoga	158 €
- Comice Agricole Cantonal de Malicorne-sur-Sarthe (partie agricole)	649 €
- Comité Cantonal des Fermes Fleuries.....	47 €
- Comité des Fêtes de Villaines-sous-Malicorne.....	1 290 €
- Coopérative Scolaire de Villaines-sous-Malicorne.....	403 €
- Croix Rouge Française.....	47 €
- Entente Val de Sarthe Football Malicorne (Tournoi).....	258 €
- Entente Val de Sarthe Football Malicorne (Association)	500 €
- Générations Mouvement de Villaines-sous-Malicorne (Club des Aînés Ruraux)	158 €
- Harmonie Musicale Le Bailleul-Villaines.....	1 097 €
- Infirmes Moteurs Cérébraux de la Sarthe.....	47 €
- La Pétanque Villainaise.....	158 €
- Les Oubliés de la canicule.....	47 €
- Ligue contre le Cancer Comité de la Sarthe.....	47 €
- L'Outil en main du pays fléchois.....	109 €
- Œuvres Pupilles École Publique de La Sarthe.....	35 €
- Prévention Routière Comité départemental Sarthe.....	47 €
- Secours Populaire La Flèche.....	47 €
- Service de Soins à Domicile de Villaines-sous-Malicorne (S.S.I.A.D.)	47 €
- Société de Boules de Fort « L'Égalité » de Villaines-sous-Malicorne.....	158 €
- Société de Boules de Fort « La Tranquillité » de Villaines-sous-Malicorne...	158 €
- Téléthon Coordination Sarthe (A.F.M.).....	47 €
- Tennis de Table Loisir Villainais	158 €
- UNC - AFN de Villaines-sous-Malicorne Arthezé.....	127 €
- Union Sportive Football Villaines-Malicorne.....	1 134 €
- Union Sportive Tennis Villaines-sous-Malicorne.....	158 €
TOTAL	8 119 €

2022-03-04 : ACQUISITION PARCELLE ZD 27 ÉTANG JARIES :

Le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal lui avait donné mandat pour négocier l'achat de la parcelle ZD 27 appartenant à Monsieur Christian JARIES sur la base de neuf mille euros net vendeur.

Il présente le courrier d'acceptation signé par le vendeur.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Acquérir la parcelle cadastrée ZD 27 sise à Villaines-sous-Malicorne "Le Vigneau" d'une superficie de 2 240 m² (deux mille deux cent quarante mètres carrés, à Monsieur Gérard Maurice Germain JARIES, né le 03 février 1946 à La Chapelle d'Aligné (Sarthe), domicilié à La Flèche (Sarthe) "22 rue Française", pour un montant de neuf mille euros (9 000 €), net vendeur, frais d'acte, en sus, à la charge de l'acquéreur
- Solliciter Maître Audrey CHANTEUX, Notaire de La Flèche "6 boulevard Jean Moulin" pour établir l'acte d'achat
- Signer l'acte, lui-même ou son représentant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-03-05 : LOTISSEMENTS : DÉNOMINATION DES RUES :

Le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, il avait demandé de dénommer les rues du lotissement communal des Grandes Forges et du lotissement privé de la Galoisière 4 (appartenant à Michel BAULIN). Il y a lieu de proposer des choix de noms.

A - LOTISSEMENT COMMUNAL DES GRANDES FORGES :

Les élus proposent de s'orienter pour ce quartier vers des noms de vocabulaire associé aux forges, des métiers anciens ayant existé à Villaines, nom des parcelles anciennes.

Les noms des parcelles seront sélectionnés aussi sur l'ancien cadastre.

Le choix sera arrêté lors de la prochaine réunion.

B- LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 4 :

Pour le lotissement de La Galoisière 4, appartenant à Michel BAULIN, le Maire propose un nom relatif à notre appartenance communautaire ou à sa région. Sont proposés : Pays fléchois, Pays de la Loire, Vallée du Loir, Val de Loir, Maine Angevin, Pays baugeois.

Les élus suggèrent "allée du Loir" ou "allée de la Vallée du Loir".

L'avis de Michel BAULIN sera sollicité.

2022-03-06 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES VENTES À LA DEUXIÈME ADJOINTE :

Le Maire explique que la prochaine vente d'un lot du lotissement de la Galoisière 3 se déroulera vendredi 18 mars 2022 en l'étude "Anjou Maine Notaires" de Sablé-sur-Sarthe. Lui-même et le premier adjoint sont retenus par une autre réunion.

Aussi Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la deuxième adjointe Christelle PHILIPPE, en charge de l'urbanisme, à signer toutes les ventes de biens communaux, en cas d'empêchement des deux autres représentants communaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-03-07 : RÉAMÉNAGEMENT ET ISOLATION THERMIQUE DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES :

Le Maire présente le rapport d'examen des offres du 08 mars 2022 établi par le cabinet PIX Architecture, Maître d'Œuvre du réaménagement et isolation thermique de la mairie.

Rappel données initiales de la consultation :

- ◆ Appel d'Offres « Marché à Procédure Adaptée » (MAPA)
 - ◆ Critères de jugement des offres :
 - 1 - Valeur technique de l'Offre : 40%**
 - 2 - Prix des prestations : 60%**
- Montant pris en compte pour le jugement de la consultation :
- montant de l'offre figurant à l'Article 2 de l'Acte d'Engagement.

Principe de notation des critères de jugement :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	La valeur technique de l'offre : <ul style="list-style-type: none">– L'offre technique de l'entreprise décrit dans le mémoire technique et sa cohérence avec le devis détaillé – 8 points– les délais détaillés dans le mémoire technique – 2 points	40%
2	Prix des prestations (indiqué à l'acte d'engagement)	60%

Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre des entreprises désignées ci-dessous dans le tableau.

- RÉCAPITULATIF DES OFFRES PROPOSÉES RECEVABLES -

Lots	Corps d'Etats	Entreprises	Estimatif Avant Projet Définitif 2021 € H.T.	Options/ Variantes	Offres proposées € H.T.
1	DÉMOLITION - GROS ŒUVRE	TAVANO	37 900,00	Options : Loc. bungalow sup : 1001,52 HT Dépose Cheminées : 2300,42 HT	41 356,80
2	CHARPENTE - COUVERTURE	GENOT	17 900,00	Options : Chatière : 440,00 HT Reprises Cheminées : 650,00 HT Jambes de Forces et blochets : 3 195,00 HT	20 690,00 +440,00 +3 195,00
3	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	LOT INFRUCTUEUX	35 500,00		-----
4	PLATRIERIE	ROBERT	46 500,00	Options : Laine de Roche : - 3005,02 HT	59 743,47
5	PEINTURE – SOLS SOUPLES	BOULFRAY	25 000,00	Options : Peinture radiateurs Existants : 742,38HT	22 964,80 + 742,38
6	PLATEFORME ELEVATRICE	ERMHES	27 000,00		19 190,10
7	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION	PASTEAU	29 000,00	Variante : PAC : 9 828,67 HT	27 654,78
8	ELECTRICITE	R-ELEC 72	22 000,00		22 679,01
	TOTAL		240 800,00	TOTAL avec Options retenues Hors lot infructueux	218 651,34

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-03-08 : PARTICIPATION AUX DÉPENSES POUR LA TENUE DE L'ÉTAT-CIVIL DANS LA COMMUNE DU BAILLEUL :

La commune du Bailleul est siège du Pôle Santé Sarthe et Loir, et à ce titre un service d'état-civil est ouvert à la mairie. L'article 85 du Code Général des Collectivités Territoriales, Loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), prévoit la participation des communes au financement du service d'État-Civil des petites villes hospitalières. Le Maire du Bailleul demande le 17 février 2022 le remboursement des frais de l'État-Civil 2021.

Le Maire propose de participer à hauteur de 605,66 € pour 2021 (8 naissances et 2 décès).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-03-09 : MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT SATÈSE:

Le Maire présente le courrier du Président du Conseil départemental de la Sarthe, daté du 28 décembre 2021, qui propose la reconduction de la convention entre la commune de Villaines-sous-Malicorne et le Conseil départemental, conformément au

décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 régissant l'intervention des départements relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Les prestations d'assistance du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et les modalités de leur mise en œuvre sont détaillées dans la convention triennale présentée.

Afin d'équilibrer la gestion financière des prestations réalisées, le prix de base de 0,41 € par habitant est fixé pour la période 2022-2024.

Le Maire propose aux membres de continuer à faire appel au Département de La Sarthe pour les missions d'assistance technique à l'assainissement collectif, et de l'autoriser à signer la convention produite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-03-10 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
07-2022	Contrat 2021-12-2486-05-000-M00-005309 SÉGILOG rue de l'Éguillon 72400 La Ferté Bernard	Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de Services : Années 2022 à 2025 : 7 587 € HT et 843 € HT.
08-2022	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2022-01 Me Laurence LEGUIL ANJOU MAINE NOTAIRES 72270 Malicorne-sur-Sarthe	Parcelle ZI 186 située 8 allée du Verger Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
09-2022	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2022-02 Me Laurence LEGUIL ANJOU MAINE NOTAIRES 72270 Malicorne-sur-Sarthe	Parcelle ZI 150 située 11 allée de la Mission Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
10-2022	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2022-03 Me Audrey CHANTEUX 72200 La Flèche	Parcelle ZH 214 située "L'Ormeau" 20 A rue du Prieuré Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2022-03-11 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ : PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE :

Le Maire rappelle que, lors de la précédente séance, il avait présenté la demande d'une étude de déploiement d'un pylône de téléphonie mobile, de Monsieur Charles KOBLAN du prestataire Rank Consulting ATC France. Cette entreprise cherche un terrain communal accessible pour faciliter la maintenance et les nombreuses analyses et où les trois plus gros fournisseurs de téléphonie pourraient s'installer (Orange, SFR, Bouygues). Le pylône serait de 44 mètres de hauteur et pourrait être implanté sur le site de la station d'épuration. Un bail de douze ans serait signé avec la commune. Le Conseil Municipal doit autoriser une étude de faisabilité.

Un débat s'instaure. Comment allier une meilleure réception des appels téléphoniques de portables sur la commune et les questions de santé publique et disgrâce visuelle ? Comment maintenir l'attractivité de Villaines-sous-Malicorne et une qualité de vie saine ? Lors du débat, le Conseil Municipal pose de nouveau la question de la proximité du lotissement des Grandes Forges.

Un autre lieu est proposé par l'adjoint au Maire chargé des infrastructures Bâtiments. Le Maire propose de suggérer ce nouvel emplacement à l'entreprise pour en évaluer la compatibilité. Le propriétaire privé pourra être sollicité ultérieurement si l'entreprise ATC le souhaite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-03-12 : TOURS DE GARDE ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

Le Maire rappelle que les élections politiques 2022 seront les présidentielles les dimanches 10 et 24 avril et les législatives les dimanches 12 et 19 juin.

Il y a lieu de prévoir les tours de garde des élus en fonction des souhaits et impératifs de chacun.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

DIMANCHE 10 AVRIL 2022

DIMANCHE 24 AVRIL 2022

8 HEURES

- Gervais COMPAIN

- Daniel GUÉRINET

à

- Marie-Laure MÉTIVIER

- Tony BERTRON

10 H 45	- Adrien BESSON	- Émilie PENY-MAUCOURT

10 H 45	- Christelle PHILIPPE	- Laurence COSNARD
à	- Christophe PERDRIX	- Christophe PERDRIX
13 H 30	- Laurence COSNARD	- Virginie CARRÉ

13 H 30	- Marie-Jo ROUAULT	- Marie-Jo ROUAULT
à	- Christelle DOLBEAU	- Christelle DOLBEAU
16 H 15	- Jean-Marie CHALOIGNE	- Marie-Laure MÉTIVIER

16 H 15	- Joël BIGNON	- Joël BIGNON
à	- Christelle LEVILLAIN	- Jean-Marie PRECHAI
19 HEURES	- Daniel GUÉRINET	- Gervais COMPAIN

2022-03-13 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :

1* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :

Joël BIGNON explique que le collaborateur de l'architecte des bâtiments de France Martine RAMAT a rencontré les entreprises retenues et le Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé pour la réfection partielle du clocher et de la chapelle Nord de l'église Saint-Germain de Villaines, lors de la première réunion de chantier, lundi 7 mars 2022. L'emprise des travaux sera implantée lundi 28 mars 2022. L'échafaudage sera monté en trois semaines. Il permettra d'accéder à la cime du clocher pour changer le parafoudre et permettre l'entretien du coq. Côté pharmacie, un grillage agrémenté de lanternes protégera le chantier. Les travaux pourront durer quatre mois. Les riverains seront prévenus ainsi que la paroisse pour l'organisation des messes. Une déviation sera mise en place.

En ce qui concerne le réaménagement de la mairie, le grenier au dessus de la salle du conseil municipal a été vidé le 28 février. Le Maire-Adjoint remercie les membres de la commission travaux et l'agent municipal. Les élus seront sollicités plusieurs fois dans l'année pour les déménagements successifs des bureaux de la mairie.

Une commission travaux est prévue le samedi 02 avril à 10h00 en mairie.

Les tarifs d'électricité vont varier énormément. La hausse aurait pu s'élever de 44 % mais le gouvernement a bloqué cet accroissement de barème.

2* COMMISSION CADRE DE VIE :

Laurence COSNARD signale qu'elle a réuni les membres de la commission "Cadre de Vie" pour solliciter le budget 2022. Un réfrigérateur neuf sera commandé dès ce vendredi 11 mars pour l'arrière du bar de la salle des fêtes. Il coûte 300 € de plus qu'en fin d'année 2021. L'ancien sera installé dans la base de vie des travaux de l'église.

La réfection du monument aux morts est commencée dans le cimetière. Les obus et les chainettes sont en cours de peinture. Le Maire remercie sincèrement Laurence COSNARD car le monument est déjà très bien mis en valeur.

3* COMMISSION COMMUNICATION ET PARTAGE :

Marie-Jo ROUAULT annonce que la convention du dispositif "Présence verte" sera signée prochainement avec le responsable Monsieur AUSSAN.

Elle demande aux élus si la commune organisera une aide pour les Ukrainiens : collectes diverses, hébergement. Le Maire explique qu'à La Fontaine-Saint-Martin les responsables du cirque vont rapatrier dès ce week-end les réfugiés membres de leurs familles. La commune aura besoin d'intendance et de nourriture. Les entreprises EFILOG de La Flèche et SALESKY de Solesmes transportent des vivres, couvertures, vêtements et produits de toilette. Le gouvernement table sur cent mille réfugiés en France dans quelques semaines. La Préfecture souhaite que la solidarité soit réelle et que des dons en

argent soient effectués auprès des associations reconnues pour achats de denrées nécessaires et utiles.

Une subvention pourrait être octroyée.

Par ailleurs, elle souhaite rencontrer les membres de la commission Cadre de Vie pour étudier la mise en place d'autres boîtes à livres.

Des photographies devront être effectuées depuis les échafaudages du chantier de l'église.

4* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :

Christelle PHILIPPE explique que deux agents sont arrêtés pour COVID aux services périscolaires. Le planning a été réorganisé. Une contractuelle a été recrutée et des élus ont aidé au service de la cantine. Ils sont remerciés pour leur investissement.

Les "connectés" ne reçoivent pas d'ânés le lundi après-midi. Est-ce dû au dispositif "Balades à vélo" de l'association Générations Mouvement mis en place aux mêmes horaires ? La présidente de l'association sera contactée.

La Communauté de Communes du Pays Fléchois est reconnue Territoire Label numérique 5 @@@@. Une nouvelle communication sur les dangers des écrans et du numérique, va être lancée à l'attention des enfants.

Le "salon du jeu vidéo" et le "challenge robotique" ne se feront plus qu'une fois tous les deux ans en alternance.

Un service public "Aidants" va être créé pour éviter l'éloignement au numérique de nombreuses personnes. Les agents communaux seront habilités et auront une responsabilité juridique.

La commune se lancera de nouveau dans un chantier "Argent de poche". Il pourrait se dérouler en juillet ou à l'automne 2022. Laurence COSNARD propose des idées d'actions : aménagement d'un espace de jeux aux locatifs Anjou, grand nettoyage des fossés, désherbage du cimetière. À voir en commission.

5* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :

Daniel GUÉRINET annonce qu'il a renvoyé un questionnaire sur le classement des routes à la suite de la réunion du 27 décembre de la commission. Les deux changements de catégorie relevés pour la rue Principale (catégorie 2 au lieu de 3) et la voie communale n°13 de La Pichardière (catégorie 3 au lieu de 4) ont été acceptés. Dans le cadre de la refonte de la compétence, l'entretien des chemins empierrés pourraient être à la charge des communes. Les routes goudronnées pourraient être débroussaillées l'hiver et rotofauchées par deux passages de sécurité l'été.

Les allées autour du cimetière devront être élargies pour permettre les travaux de gravage des tombes.

Daniel GUÉRINET rencontrera Willy CHESNEAU, le nouvel agent du GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour étudier les réseaux pluviaux et un futur bassin de rétention.

La taxe GEMAPI sert à réaliser des travaux sur les cours d'eau et à payer les deux techniciens rivière et la secrétaire à mi-temps qui montent les dossiers d'investissement bien subventionnés.

6* COMMISSION FINANCES :

Laurent HUBERT propose une commission finances le mercredi 23 mars 2022. L'horaire de 18h30 est retenu.

2022-03-14 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Lors de débat d'orientation budgétaire, un gros effort fiscal a été évoqué. La Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) a besoin de ressources conséquentes. L'augmentation de la fiscalité pourrait se faire sur la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), sur le foncier non bâti et sur le foncier bâti. Cette année, contrairement aux années précédentes, la communauté de communes n'est pas liée aux taux de fiscalité des communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2022-03-15 : QUESTIONS DIVERSES :

1* PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le Maire rappelle la prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 06 avril 2022 (vote des budgets).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

Christelle PHILIPPE souhaite qu'une communication soit effectuée sur les procurations des élections.

Gervais COMPAIN constate que la déchetterie de Crosnières lui semble de plus en plus sale. Des bidons s'envolent. Est-ce que les agents peuvent faire le ménage ?

Marie-Laure MÉTIVIER regrette le manque de civisme des personnes qui vont à la déchetterie et laissent s'envoler des nombreux déchets et encombrants sur la route.

Marie-Jo ROUAULT et Daniel GUÉRINET ont assisté, début mars 2022 à une réunion sur le Territoire Engagé Nature (TEN). Des subventions de 80 % peuvent être octroyées pour les mises en valeur des plans d'eau et zones humides.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 visiteront la station d'épuration le lundi 21 mars à 13 h 45.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures cinquante cinq minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Gervais COMPAIN

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Marie-Laure MÉTIVIER

Joël BIGNON

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN